

**Nom de la couche :** PPRI

**Producteur :** DDTM-06

**Nom producteur des couches :** L\_PPRI\_006 et L\_PPRI\_VALLON\_006

**Date de la dernière modification :** 07/01/2022

**Catalogue producteur :** Géocatalogue national du Ministère de l'Ecologie – en interne x:\RISQUE\N\_ZONAGE\_RISQUE\_NATUREL\

**Description producteur :** Agrégation départementale de l'ensemble des zones de risque identifiées dans les PPRn-I (Plan de Prévention des Risques Naturels des Inondations) ainsi que l'ensemble des vallons identifiés dans les PPRn-I. Ces données sont construites à partir de plusieurs sources :

- soit par numérisation des plans papiers avec éventuellement une retranscription sur un cadastre PCI-vecteur ;
- soit par collecte des données SIG ayant permis de constituer le PPR avec une retranscription sur un cadastre PCI-vecteur (pour les anciens PPR construits sur un assemblage de planches cadastrales) ;
- soit directement par collecte des données SIG (pour les PPR récents).

**Dans tous les cas, seule l'information des plans papiers signés est opposable et utilisable en cas de recours.**

Ces données comportent tous les éléments permettant de caractériser les articles du règlement du PPRn-I concernant le terrain considéré (hormis les notions de hauteur de côte d'eau).

**Projection producteur :** RGF 93/ Lambert 93

**Encodage des caractères producteur :** UTF-8

**Echelle producteur :** 1/5000è (à minima)

**Référentiel producteur :** PCI -Vecteur (attention il existe plusieurs millésimes suivants les dates d'approbation des PPR) ou bien un topographie spécifique dédiée à l'élaboration du PPR.

**Signification des attributs pour la couche « L\_PPRI\_006 » :**

1. **KEY** : identifiant unique de la zone du PPRn-I pour la table départementale, cet identifiant est constant dans le temps et les différentes mises-à-jour de la donnée dans la mesure où l'entité physique représentée est inchangée ;
2. **ID\_ZONE** : identifiant unique de la zone uniquement pour le PPRn-I ;
3. **ID\_PPR** : identifiant unique du PPRn-I. Généralement, les PPRn-I sont communaux et cet identifiant vaut le code insee de la commune sur 5 caractères. En cas de PPRn-I multicommunal, un code fictif est affecté comme « 06201 » et « 06202 » pour les PPRn-I des la basse vallée du Loup et la basse vallée du Var ;
4. **LBL** : nom du PPRn-I (souvent le nom de la commune) ;
5. **ZONE** : la nomenclature des zonages des PPRn-I est :
  - « R » pour zone rouge ;
  - « B » pour zone bleue ;
  - « BEX » pour zone bleue exceptionnelle ; **Peut être transformer les B5 et B6 en BEX**
  - « PA » pour production d'aléas ;
  - « I » pour îlots d'implantation (spécifique au secteur du Grand Arénas du PPRn-I de la basse vallée du Var) ;
  - « NR » pour non réglementée.
6. **RISQUE** : en complément de l'attribut « ZONE » qui est une concaténation de plusieurs informations :
  - une qualification du risque :
    - pour les zones rouges : « RM, R, R0, R1, R2, R3 ». **Attention le sens est dépendant d'un PPRn-I à l'autre, il impératif de ce conformer au règlement du document en question.**

- Pour les zones bleues : « B, I, T, T\*, B0, B1, B2, B3, B4, B5, B6, VEV ». **Attention le sens est dépendant d'un PPRn-I à l'autre, il impératif de ce conformer au règlement du document en question.**
  - « IGA » pour les îlots d'implantation (spécifique au secteur du Grand Arénas du PPRI de la basse vallée du Var) ;
  - une qualification de secteur :
    - « GA » pour secteur du Grand Arénas du PPRI de la basse vallée du Var ; **il faut voir de trouver un style pour distinguer les zones**
    - « ESR » pour les Espaces Stratégiques de Requalification ;
    - « BR » pour les bandes de recul derrière les digues ;
    - « DU » pour les secteurs urbains denses ;
- 7. « **DAT\_PAC** – date du porter-à-connaissance. Cet attribut est renseigné si l'étude du PPRn-I fait l'objet d'un porter-à-connaissance, il est supprimée (valeur NULL) lorsque la procédure de PPR devient opposable ;
- 8. **DAT\_ANTI** – date d'application anticipée. Cet attribut est renseigné si le PPRn-I a fait l'objet d'une opposabilité immédiate (avant enquête publique et approbation), il est supprimé (valeur NULL) si le PPRn-I est approuvé ;
- 9. **DAT\_APPRO** – date d'approbation du PPRn-I. Cet attribut est renseigné si le PPRn-I a été approuvé, il prend la valeur de la date de l'arrêté préfectoral d'approbation ou de la révision du PPRn-I;
- 10. **DAT\_EXE** – date du caractère exécutoire du PPRn-I. Cet attribut est renseigné si le PPRn-I est opposable au tiers, il prend en compte des délais de publication et d'affichage des arrêtés préfectoraux ;
- 11. **REF\_SAISIE** – référentiel de la numérisation du PPRn-I, les valeurs admissibles sont :
  - « PCI - vecteur » pour le cadastre au format PCI-vecteur ;
  - « BDP » pour les cadastres issus de la BDParcellaire de l'IGN ;
  - « NPCI » pour les autres cadastres ;
  - « TOPOS\_SP » pour des fonds de plan issus d'un relevé topographique spécifique,
  - « BDT » pour des fonds de plan issus de la BDTopo de l'IGN ;
- 12. **ECH\_SAISIE** – dénominateur de l'échelle de numérisation de la zone. Cette échelle est compatible (au moins égale) à la plus grande échelle des plans du PPRn-I contenant cette zone ;
- 13. **DAT\_MODIF** – date de la dernière modification. Cet attribut est renseigné avec la date correspondante au dernier événement de la procédure PPRn-I pris en compte.
- 14. **URL** – lien intranet (fonctionne uniquement en interne aux ministères de tutelles) vers le dossier du PPRn-I au format « pdf ».

**Signification des attributs pour la couche « L\_PPRI\_VALLON\_006 » :** chaque polyligne est associée aux données suivantes :

1. **KEY** – identifiant unique du vallon réglementé du PPRn-I pour la table départementale, cet identifiant est constant dans le temps et les différentes mises-à-jour de la donnée dans la mesure où l'entité physique représentée est inchangée ;
2. **ID\_AXE** – identifiant unique du vallon réglementé uniquement pour le PPRn-I;
3. **ID\_PPR** – identifiant du PPRn-I (sur 5 caractères, souvent le code insee de la commune) ;
4. **LBL** – nom du PPRn-I (souvent le nom de la commune) ;
5. **ZONE** – la nomenclature des zonages des PPR inondation pour les axes de vallons est :
  1. « R » rouge .
6. **RISQUE** – en complément de zone avec :
  1. « R, R0 » pour rouge.
7. « **DAT\_PAC** – date du porter-à-connaissance. Cet attribut est renseigné si l'étude du PPRn-I

- fait l'objet d'un porter-à-connaissance, il est supprimée (valeur NULL) lorsque la procédure de PPRn-I devient opposable ;
8. **DAT\_ANTI** – date d'application anticipée. Cet attribut est renseigné si le PPRn-I a fait l'objet d'une opposabilité immédiate (avant enquête publique et approbation), il est supprimé (valeur NULL) si le PPRn-I est approuvé ;
  9. **DAT\_APPRO** – date d'approbation du PPRn-I. Cet attribut est renseigné si le PPRn-I a été approuvé, il prend la valeur de la date de l'arrêté préfectoral d'approbation ou de la révision du PPRn-I;
  10. **DAT\_EXE** – date du caractère exécutoire du PPRn-I. Cet attribut est renseigné si le PPRn-I est opposable au tiers, il prend en compte des délais de publication et d'affichage des arrêtés préfectoraux ;
  11. **REF\_SAISIE** – référentiel de la numérisation du PPRn-I, les valeurs admissibles sont :
    1. « PCI - vecteur » pour le cadastre au format PCI-vecteur ;
    2. « BDP » pour les cadastres issus de la BDParcellaire de l'IGN ;
    3. « NPCI » pour les autres cadastres ;
    4. « TOPOS\_SP » pour des fonds de plan issus d'un relevé topographique spécifique,
    5. « BDT » pour des fonds de plan issus de la BDTopo de l'IGN ;
  12. **ECH\_SAISIE** – dénominateur de l'échelle de numérisation de la zone. Cette échelle est compatible (au moins égale) à la plus grande échelle des plans du PPRn-I contenant cette zone ;
  13. **DAT\_MODIF** – date de la dernière modification. Cet attribut est renseigné avec la date correspondante au dernier événement de la procédure PPRn-I pris en compte.
  14. **URL** – lien intranet (fonctionne uniquement en interne aux ministères de tutelles) vers le dossier du PPRn-I au format « pdf ».